

A2Ski
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 53 rue Vauban
69006 LYON

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 4 JUILLET 2025

LES SOUSSIGNÉS :

Mademoiselle Chloé AALTONEN, demeurant 378 Douglass St BROOKLYN, NEW YORK (ETATS-UNIS), mineure représentée par ses parents Madame Elizabeth AALTONEN et Monsieur Hans AALTONEN,

Madame Elizabeth AALTONEN, demeurant 378 Douglass St Brooklyn, 99 NEW-YORK(ETATS-UNIS),

Mademoiselle Geneviève AALTONEN, demeurant 378 Douglas St Brooklyn, 99 NEW-YORK (ETATS-UNIS), mineure représentée par ses parents Madame Elizabeth AALTONEN et Monsieur Hans AALTONEN,

Monsieur Hans AALTONEN, demeurant 378 Douglass St Brooklyn, 99 NEW-YORK (ETATS-UNIS), mineure représentée par ses parents Madame Elizabeth AALTONEN et Monsieur Hans AALTONEN,

Mademoiselle Sofia AALTONEN, demeurant 378 Douglass St Brooklyn, NEW-YORK (ETATS-UNIS), mineure représentée par ses parents Madame Elizabeth AALTONEN et Monsieur Hans AALTONEN,

agissant en qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée A2Ski au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 53 rue Vauban, à LYON (69006), et dont les statuts ont été établis par acte sous signature privée en date du 4 juillet 2025.

Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination des premiers gérants de la Société.

NOMINATION DES PREMIERS GÉRANTS

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de gérants de la Société, pour une durée illimitée :

Madame Elizabeth AALTONEN demeurant 378 Douglas St Brooklyn, 99 NEW-YORK (ETATS-UNIS),

Et **Monsieur Hans AALTONEN** demeurant 378 Douglas St Brooklyn, 99 NEW-YORK (ETATS-UNIS),

Madame Elizabeth AALTONEN et Monsieur Hans AALTONEN disposeront, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Madame Elizabeth AALTONEN et Monsieur Hans AALTONEN acceptent les fonctions de gérant qui viennent de leur être confiées et déclarent n'exercer aucune autre fonction, ni être frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

En rémunération de ses fonctions, Madame Elizabeth AALTONEN et Monsieur Hans AALTONEN auront droit à une rémunération dont les modalités seront fixées lors de la prochaine délibération de l'Assemblée Générale des associés.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

De convention expresse les Parties reconnaissent que le présent acte, tel que signé par voie électronique, constitue une preuve valable permettant d'apprécier les droits, obligations et responsabilité des Parties et le consentement de leurs signataires. Les signataires acceptent de signer électroniquement le présent acte par le biais du prestataire de services DocuSign. Les parties reconnaissent que la date effective de l'acte est celle mentionnée dans le corps du document, et non la date de la signature électronique.

Chloé AALTONEN

Signed by:  Signed by: 
A32268A6DC6D402... 633294D49BAE42E...

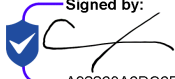
Elizabeth AALTONEN

Signed by: 
633294D49BAE42E...

Geneviève AALTONEN

Signed by:  Signed by: 
A32268A6DC6D402... 633294D49BAE42E...

Hans AALTONEN

Signed by: 
A32268A6DC6D402...

Sofia AALTONEN

Signed by:  Signed by: 
A32268A6DC6D402... 633294D49BAE42E...